

Compte-rendu des Conseils Scientifiques, restreint et plénier, du 15 et du 22 mars 2011.

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, Pierre Damphousse, Michael Davie, Chiara Lastraioli, Michel Le Corff, Jean-Jacques Tatin-Gourier et Valérie Vignaux.

Restreint du 15 mars :

Le conseil accueille et souhaite la bienvenue à Valérie Vignaux (liste UPUP-UPC), élue lors d'une élection partielle pour représenter les collègues HDR du secteur SHS.

1. Examen des comités de sélection

Le CA du 31 janvier a déjà validé la structure de chaque comité de sélection et le service du personnel a déjà vérifié que les propositions nominatives correspondaient bien à ces structures. Le présent CS doit donc observer de près les dites propositions.

Avant l'examen des comités, les élus UPUP-UPC interviennent sur le fonctionnement des CSDP, afin que ces instances se réunissent le plus tôt possible car trop souvent elles sont réunies tardivement ce qui d'une part, ne permet pas alors un vrai débat collégial, et d'autre part prive les comités de sélection de collègues pressentis mais déjà occupés par des comités d'autres universités. Il faudrait que l'université incite les CSDP à se réunir dès l'automne. Il semble que se prépare une solution. Un autre élu interroge sur le fonctionnement de la CSDP : est-il possible de donner des procurations ?

Les élus UPUP-UPC rappellent aussi que des recommandations avaient été faites pour que les comités de sélection soient le plus possible composés d'un minimum de membres (par exemple 12 pour les MCF) afin que les comités ne se retrouvent pas, finalement et en réalité, à quatre pour recruter un collègue.

Les 39 comités sont examinés un par un. Aucun problème n'est soulevé, sauf pour deux comités de sélection dans lesquels les membres extérieurs relèvent en réalité d'une unité de l'université : M. Isingrini suggère de faire remonter des remarques auprès du CA. L'ensemble de la composition reçoit un avis favorable du CS à l'unanimité.

2. Examen de demandes de décharges de service des enseignants-chercheurs.

Rappel : il faut distinguer cette décharge de celle qui concerne les néo-recrutés. Ici, c'est le laboratoire qui finance la décharge d'au maximum 64h. Le coût est d'environ 3 500 €.

Les élus UPUP-UPC interrogent sur la procédure : le conseil de laboratoire est-il appelé à se prononcer ? M. Isingrini rappelle que les labos doivent eux-mêmes veiller à leur fonctionnement démocratique. C'est aux collègues de vérifier que leur laboratoire suit des procédures collégiales et démocratiques. Donc : oui, le conseil de laboratoire doit impérativement se prononcer et c'est ensuite le directeur de labo qui transmet l'information au CS, mais ce dernier ne vérifie pas si le labo a bien suivi cette procédure et se repose sur l'avis du directeur. La question se pose de savoir quel est le rôle du CS : M. Isingrini admet que le CS est essentiellement une chambre d'enregistrement, qui n'intervient qu'après les décisions du labo financeur. Une élue UPUP-UPC s'interroge sur le financement des heures supplémentaires occasionnées par ces décharges, alors que l'an passé dans certaines UFR, les heures supplémentaires avaient posé un certain nombre de problèmes de financement.

Il y a 11 dossiers qui sont examinés en CS. Le débat se poursuit pendant cet examen sur la confusion qui règne autour de cette procédure : on voit passer des demandes qui relèvent moins du projet de recherche que de la décharge de service pour cause de « responsabilités » ; il est assez manifeste que certaines demandes n'ont pas fait l'objet d'une délibération de conseil de labo ; assez logiquement, la plupart des demandes émanent de laboratoires particulièrement bien dotés et, a contrario, on s'interroge sur une demande qui serait financée par un labo dont le maigre budget se trouvera singulièrement amputé par ce financement ! Bref, c'est la mise en place d'un « marché de la décharge » qui n'augure rien de bon.

Une demande est faite concernant une décharge pour un PR qui n'est pas encore recruté. Pour M. Isingrini, cette demande ne peut pas être discutée en séance car le candidat réel n'existe pas encore. C'est en juillet qu'il faudra évaluer cette demande.

M. Isingrini propose de voter d'abord pour une liste dont on exclue un dossier qui disposait d'un avis mitigé du directeur d'UFR : vote favorable, moins une abstention.

Ensuite, on procède au vote pour le dossier que le directeur d'UFR ne soutenait pas entièrement : vote favorable, moins une abstention.

Plénier du 22 mars :

1. Points d'information générale

La rumeur dit qu'il serait possible qu'un des Labex de l'Université soit retenu. Mais la réponse officielle ne parviendra qu'à la fin de la semaine. Le prochain CS reviendra donc sur la question.

M. Isingrini intervient sur les APR-A (Appel à projet Région Académiques). C'est le conseil d'administration du PRES qui porte la responsabilité de cet appel à projet (2,8 millions d'euros). Il y a un comité spécifique qui associe les 2 universités et les autres organismes du PRES. Il y aura 5 actions éligibles : 3 projets scientifiques de structuration classique (par exemple qui s'appuient sur les travaux engagés par les labo pour les projets Labex) + un projet pour post-doc + un équipement. Chaque demande doit être limitée à 100 000 €, mais 200 000 pour un équipement.

Les retours AERES : 3 évaluations seulement sont revenues (LMPT, U 966, CETHIS). Le prochain CS sera l'occasion d'une discussion détaillée. Les équipes peuvent répondre, mais cela ne change rien à l'évaluation de l'AERES.

L'établissement aussi sera évalué : la visite aura lieu le 12, 13, 14 avril. Elle se fera sous forme d'ateliers. Il y aura 7 ateliers pour la recherche (le pilotage de la recherche, les stratégies des unités, atelier DU, l'appui technique et administratif à la recherche, représentants du CS, directeurs d'ED, doctorants). En tout, il y aura une cinquantaine d'ateliers (5 ateliers sur la gouvernance et le pilotage de l'établissement, 11 ateliers sur la mise en œuvre pratique de ce pilotage, 9 ateliers pour la formation, 11 ateliers concernant la vie étudiante, d'autres aussi sur les relations internationales, le CHU). Le comité est composé de 9 experts.

2. Bilan 2010 des Ecoles Doctorales SHS et SST

Gilles Venturini présente le bilan de l'ED SST. L'ED a mis en place un certain nombre de moyens pour garantir la qualité des thèses, en particulier en limitant le nombre de doctorants à 3 par HDR. On remarque une certaine stabilisation : 311 doctorants, 80 soutenances, 71 nouvelles inscriptions (un petit creux en 2010). Les 4^{ème} année d'inscription sont assez courantes, mais il est possible que soit désormais demandé la nature du financement... Globalement, le nombre de financements est stable. Cette année toutes les thèses étaient financées. 18 000 € ont été consacrés à la mobilité internationale pour 25 étudiants (2009 : 26 000 pour 28). Et une aide spécifique pour les co-tutelles a été mise en place. L'AERES a incité l'ED à améliorer son fonctionnement administratif et pédagogique (en particulier le conseil a été jugé peu actif). La discussion porte surtout sur les questions de financement. Il apparaît que l'ED n'inscrit aucun étudiant en 1^{ère} année de thèse, s'il n'est pas financé : c'est l'occasion d'un débat entre les élus du CS.

Jean Rossetto et Marc de Ferrière présentent le bilan de l'ED SHS. En 2010 : 90 nouveaux inscrits (stable), le nombre total d'inscrits est stable aussi (364) et les soutenances (42). La durée de la thèse est tendanciellement de plus en plus courte : le nombre de thèse soutenue en 5 ans et moins est plus important. Le nombre de dérogation est stable (156). Les allocations

de recherche sont moins nombreuses en 2010. Seulement 1/3 des doctorants sont financés de manière explicite. L'ED a fait un effort pour la mobilité : 5 293 € pour 15 bénéficiaires. Le budget de l'ED met en évidence la part importante de l'aide à la mobilité et surtout de l'aide à la publication des thèses (presque 10 000 €). L'EDSHS de Tours a été notée A par l'AERES. Les points forts : bon ancrage dans la région, bon adossement à la recherche scientifique, fonctionnement, doctorants bien intégrés. Points faibles : manque d'espace, dépendance de l'ED par rapport au service de la recherche, défaut d'indicateurs, abandons élevés, etc. Jean Rossetto fait remarquer qu'il avait déjà alerté la présidence de ces points faibles et regrette l'inertie administrative de l'université. En particulier, il proteste solennellement contre le fait que l'ED demeure incluse dans le service de la recherche.

Visite de l'AERES : bilan positif des deux ED de Tours (A), à Orléans, l'ED ST a été notée A, mais l'ED SHS B. Et concernant le projet, l'AERES perçoit positivement l'aspect SST, en revanche le projet SHS n'est pas soutenu par l'AERES qui suggère une seule ED ou alors des ED séparées, une à Orléans, une à Tours. Les 5 ED seraient alors chapeautées par un collègue doctoral. On s'achemine vers cette solution de 2 ED, c'est-à-dire le statu quo.

3. Examen des réponses à l'appel d'offres « Equipement » du Conseil Scientifique

L'enveloppe est de 30 000 €. Il y a 13 demandes, dont 5 demandes pour des labo SHS (en augmentation par rapport aux années précédentes) qui représentent une somme de 47 838 €. Une discussion s'engage sur la question des ordinateurs puisque plusieurs demandes portent sur ce type d'équipement. Les élus du secteur SST insistent sur le fait que cet appel d'offres compense le financement par le CS des colloques dans lesquels les SST sont peu présentes. Par ailleurs, il est rappelé que les ordinateurs sont aussi nécessaires aux SST et que le CS avait déjà élaboré comme règle de ne pas financer des achats de ce type. Les dossiers sont évalués. Les demandes d'ordinateurs sont donc écartées. Les autres demandes (sauf une) sont rapportées à 50 % du financement global du projet et limitées à 5 000 €, et Michel Isingrini suggère de monter l'enveloppe à 40 000 €. Avis favorable à l'unanimité.

4. Avis sur la charte d'utilisation de la visio-conférence dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs

Cette charte a été rédigée par le SPRH, d'après les consignes du Président de l'Université. M. Isingrini informe le CS qu'elle a donné lieu à une intense discussion en CP. Cette dernière avait formulé un certain nombre de critiques que le Président n'a pas souhaité prendre en compte pour reformuler un nouveau texte. La charte établit donc deux principes essentiels : 1) la visio-conférence est interdite aux candidats et 2) la visio-conférence peut concerner les membres des comités de sélection et suppose alors un vote à main levée. Plusieurs élus s'élèvent contre la première disposition qui est contraire à la loi et qui interdit de fait l'audition de certains candidats qui, en post-doc à l'autre bout du monde, n'ont pas nécessairement les moyens de participer à une campagne de recrutement (d'autant plus qu'elle n'est plus synchronisée). D'autres jugent trop floues les dispositions qui encadrent l'usage de la visio-conférence pour les membres du comité. Pour les élus UPUP-UPC, la visio-conférence des candidats peut être tolérée dans des cas très limités (mais ne saurait s'installer comme une norme dans les procédures de recrutement), mais n'est pas acceptable

pour les membres du comité car les conditions du débat se trouvent singulièrement altéré par l'usage de ce medium. Après débat, le CS rejette la charte.

5. Utilisation de l'abondement Pôles de compétitivité – ANR

Il est versé par l'ANR quand une labellisation a été demandée auprès de S2E2, Elastopôle, Cosmetic Valley et Dream. F. Teston précise qu'une ligne EOTP sera créée spécifiquement pour cela avec un bilan annuel des actions et dépenses réalisées auprès du CS. Cette somme pourra servir aux déplacements pour des réunions dans des pôles de compétitivités, paiement de congrès tel que NEST, etc. Avis favorable, 2 abstentions.

6. Questions diverses

Soutien de l'Université au GDRE (Groupement de Recherche Européen) franco-espagnol dans le domaine des mathématiques.